



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente sont valables à compter du **1^{er} janvier 2022**. Cette édition annule et remplace la précédente. Nous vous invitons à lire attentivement l'intégralité des présentes conditions générales de vente. La demande de réservation d'un séjour implique l'acceptation pleine et entière des conditions suivantes.

ARTICLE 1 – TARIFS. Les prix, indiqués sur notre site Internet (www.champtillet.com), sont exprimés en EUROS, TVA incluse, hors taxe de séjour. L'accès aux piscines et aux animations (juillet et août) est inclus dans le prix du séjour. La taxe de séjour devra être acquittée le jour de votre arrivée lors de l'enregistrement (check-in), avec le mode de calcul suivant : nombre de personnes assujetties x nombre de nuitées x 0,60 EUROS. Les personnes âgées de moins de 18 ans sont exonérées de la taxe de séjour, conformément à l'article L.2333-31 du CGCT.

ARTICLE 2 – RÉSERVATION D'UN SÉJOUR EN CAMPING OU EN LOCATION.

- Le Camping Champ Tillet *** propose des séjours à vocation familiale et se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe ou qui chercherait à le détourner. Pour toute demande de réservation de groupe, vous devez impérativement contacter le Camping Champ Tillet ***. La direction se réserve le droit d'étudier votre demande de réservation avant d'accepter ou de refuser celle-ci.
- La réservation d'un séjour est nominative et ne pourra en aucun cas être cédée à un tiers. Seules les personnes inscrites sur le formulaire de demande de réservation (participants) sont autorisées à occuper l'emplacement de camping ou la location.
- Un mineur non accompagné d'un de ses représentants légaux pendant toute la durée du séjour, ne sera pas autorisé à séjourner dans l'établissement (décret n° 2002-883 en date du 3 mai 2002).
- La direction se réserve le droit de refuser l'accès à l'emplacement de camping ou à la location à tout client qui se présentera avec un nombre de personnes supérieur à la capacité d'accueil autorisée. Aucune surcharge ne sera acceptée. Pour rappel, un bébé est considéré comme une personne.
- La gratuité s'applique pour les enfants de moins de 2 ans.
- Les arrivées en camping ou en location sont autorisées jusqu'à 19H00 (heure de fermeture de la réception). En cas d'arrivée tardive, nous en informons.
- La direction n'autorise pas plus d'un véhicule par emplacement de camping ou par location. Tout véhicule supplémentaire sera facturé au tarif en vigueur et stationnera sur un parking réservé à cet effet.
- Le numéro d'emplacement définitif sera attribué, par la direction, le jour d'arrivée du client. Tout numéro d'emplacement communiqué avant le jour d'arrivée n'est pas définitif.
- L'acompte est un premier versement "à valoir" sur le montant total du séjour. Il est la preuve d'engagement ferme de la part du client et du Camping Champ Tillet ***. Si le client se rétracte, il engage sa responsabilité contractuelle et peut se voir condamner à exécuter son obligation (régler le solde de son séjour).

2.1 DEMANDE DE RÉSERVATION PAR INTERNET. Une demande de réservation, effectuée sur le site Internet, implique de remplir le formulaire de demande de réservation, d'accepter les présentes conditions générales de vente et de régler par carte, chèque ou virement bancaire, le montant de l'acompte (30% du montant total du séjour) + 14 EUROS de frais de réservation + frais d'assurance annulation (facultative). Une confirmation de réservation, sous réserve de disponibilité, sera envoyée par courriel au client. Dans le cas où la demande de réservation est refusée, faute de disponibilité, l'acompte et ses frais annexes seront intégralement remboursés, au client, dans un délai de 7 jours ouvrés.

2.2 DEMANDE DE RÉSERVATION PAR TÉLÉPHONE OU COURRIEL. Une option (devis) est valable 7 jours ouvrés à compter de sa date de création. Le client devra renvoyer, dans ce délai imparti, l'acceptation de demande de réservation, ainsi que le règlement de l'acompte et de ses frais annexes. Une confirmation de réservation sera envoyée au client par courriel.

À défaut de réception des éléments demandés, l'option sera automatiquement annulée et ce, sans préavis.

2.3 MOYENS DE PAIEMENT. La direction accepte les moyens de paiement suivants : *carte bancaire, virement bancaire, chèque bancaire, chèques ANCV ou espèces* à l'arrivée.

2.4 RESPONSABILITÉ CIVILE. Il est important de rappeler que le client et les participants au séjour doivent être couverts par une responsabilité civile obligatoire, pour réparer les dommages matériels et corporels causés aux tiers et couvrir les risques dont ils seraient présumés responsables (incendie, dégât des eaux, etc.). Le client est également responsable de la surveillance de ses effets personnels (vélo, téléphone, ordinateur, etc.).

2.5 ASSURANCE ANNULATION AVEC EXTENSION COVID. Une assurance annulation est proposée au client pour assurer son séjour en cas d'annulation, de modification de dates de séjour ou d'interruption de séjour. Cette assurance est facultative et ne peut être souscrite qu'au moment de la demande de réservation. Les conditions générales d'annulation de l'assureur (Campez Couvert) sont consultables sur le site Internet du Camping Champ Tillet ***.

ARTICLE 3 – RÈGLEMENT DU SOLDE DU SÉJOUR. Pour un **séjour en location haute saison (juillet/août)**, le client doit régler le solde intégral de son séjour, convenu et restant dû, au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée mentionnée sur la confirmation de réservation. Pour un **séjour en location basse saison**, le client doit régler le solde intégral de son séjour, convenu et restant dû, le jour de la date d'arrivée mentionnée sur la confirmation de réservation. Pour un **séjour en emplacement de camping toute saison**, le client doit régler le solde intégral de son séjour, convenu et restant dû, le jour de la date d'arrivée mentionnée sur la confirmation de réservation.

Le défaut de règlement du solde du séjour entraînera de plein droit la nullité du contrat de réservation et ce, sans mise en demeure préalable. La direction disposera librement de l'emplacement de camping ou de la location. L'acompte et les frais annexes, versés lors de la réservation, resteront acquis. Aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 4 – ANNULATION DE SÉJOUR, RETARD OU ARRIVÉE DIFFÉRÉE, INTERRUPTION DE SÉJOUR DÉFINITIVE.

4.1 ANNULATION DU FAIT DU CAMPEUR. Toute annulation parvenue par écrit **au plus tard 45 jours** avant la date de début de votre séjour donnera droit au remboursement de l'acompte (moins les frais de réservation 14 EUROS et les frais d'annulation 24 EUROS). Passé ce délai, et si vous n'avez pas souscrit à l'assurance annulation, l'acompte ainsi que les frais annexes ne seront pas remboursés [cf. **ARTICLE 14 en cas de pandémie**].

4.2 ARRIVÉE TARDIVE OU DIFFÉRÉE. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client devra prévenir la direction, par téléphone ou par courriel, au plus tard avant 19H00 du jour d'arrivée mentionné sur la confirmation de réservation. À défaut de quoi, la direction disposera librement de l'emplacement ou de la location le lendemain du jour d'arrivée convenu. Les nuits et les prestations non consommées au titre du retard ou d'une arrivée différée resteront dues et ne donneront lieu à aucun remboursement, réduction ou report.

4.3 INTERRUPTION DE SÉJOUR DÉFINITIVE. Le client devra informer la direction d'une interruption de séjour définitive. Les nuits et les prestations non consommées au titre d'une interruption de séjour ne donneront lieu à aucun remboursement, réduction, report ou avoir.

4.4 ANNULATION DU FAIT DU CAMPING. En cas d'annulation du fait du Camping Champ Tillet ***, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts [cf. **ARTICLE 14 en cas de pandémie**].

ARTICLE 5 – SÉJOUR EN EMPLACEMENT DE CAMPING.

- La direction n'autorise pas plus de 6 personnes, 1 animal et 1 véhicule par emplacement de camping.
- Les caravanes et les camping-cars doubles essieux, dont la longueur hors-tout est supérieure à 8 mètres, ne sont pas acceptés.
- Les barbecues électriques sont interdits.
- Le Camping Champ Tillet *** a une politique de calme à partir de 22H30 et exige le silence à partir de 23H00.

5.1 ARRIVÉE ET DÉPART. L'emplacement sera disponible à partir de 12H00 et devra être libéré le jour du départ avant 12H00. Tout départ après 12H00 entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire.

5.2 LOCATION DE RÉFRIGÉRATEUR. Le client est tenu de nettoyer le réfrigérateur et de le restituer en bon état le jour de son départ.

5.3 ANIMAUX. Un seul animal est accepté par emplacement de camping. Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories sont interdits. Les chiens doivent être tenus en laisse et sont strictement interdits dans l'enceinte des piscines et à l'intérieur des bâtiments (sanitaire, restaurant, réception, etc.). Le carnet de vaccination est obligatoire.

5.4 CAUTIONS. La direction demandera au client, le jour de son arrivée, de verser une caution, en espèces ou par chèque bancaire uniquement, pour les biens qui lui seront prêtés. Le montant de la caution n'est pas encaissé. Celle-ci sera rendue après la remise en main propre, du ou des biens prêtés, pendant les horaires d'ouverture de la réception.

- | | |
|--|------------------------|
| ○ Badge d'accès (portail et barrières) | Caution de 20 € |
| ○ Rallonge | Caution de 20 € |
| ○ Adaptateur pour prises européennes | Caution de 15 € |

ARTICLE 6 – SÉJOUR EN LOCATION.

- Le forfait de base est de 2 à 7 personnes selon le type de location. Aucune surcharge ne sera acceptée.
- Les serviettes de toilette ne sont pas fournies. Quant aux draps, ils sont compris uniquement dans les chalets et mobil-homes *Premium*.
- La location de draps est possible sur demande (au prix de 12 EUROS par lit et par séjour).
- Le client doit faire le ménage intégral de la location à la fin de son séjour.
- Les animaux sont interdits dans les chalets et le refuge. Ils sont autorisés sur demande dans les mobil-homes et les tentes *Canada*. L'animal ne pourra en aucun cas rester seul dans la location. Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories sont interdits. Les chiens doivent être tenus en laisse et sont strictement interdits dans l'enceinte des piscines et à l'intérieur des bâtiments (sanitaire, restaurant, réception etc.). Le carnet de vaccination est obligatoire.
- Pour rappel, le soir, le calme est demandé à partir de 22H30 et le silence est exigé à partir de 23H00.

6.1 ARRIVÉE ET DÉPART. La location sera disponible à partir de 15H00 et devra être libéré le jour du départ avant 10H00.

6.2 ÉTAT DES LIEUX ENTRÉE/SORTIE. L'équipement de chaque location fait l'objet d'un inventaire chiffré indicatif, à disposition du client, qui est tenu de le contrôler dès son arrivée et de signaler le jour même toutes anomalies constatées. À défaut de quoi, tout état des lieux d'entrée non contesté vaut acceptation, par le client, de l'attribution de la location en bon état.

L'hébergement doit être rendu en parfait état de propreté, et l'inventaire pourra être vérifié lors de l'état des lieux de sortie : tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire.

6.3 FORFAIT MÉNAGE. Si le client ne désire pas faire le ménage de sa location à la fin de son séjour, un forfait ménage – adapté au type de la location – lui sera proposé. Le forfait ménage n'inclut pas le nettoyage de la vaisselle, du barbecue plancha et la sortie des poubelles.

- Forfait ménage pour les mobil-homes, tentes Canada et refuge : **de 50 à 70 EUROS.**
- Forfait ménage pour les chalets : **de 60 à 80 EUROS.**

6.4 CAUTION. La direction pourra demander au client, le jour de son arrivée, de verser une caution d'un montant de 150 EUROS. Cette caution sera rendue, après l'état des lieux de sortie effectué par la direction, à la condition d'une part qu'aucune dégradation ne soit constatée et qu'aucun matériel ni équipement ne soit détérioré ou manquant, et d'autre part, que la location soit dans un parfait état de propreté (intérieur/extérieur). À défaut de quoi, la direction prélèvera tout ou partie du montant de la caution pour la remise en état de la location.

ARTICLE 7 – COMPLEXE AQUATIQUE ET PISCINES. L'accès aux piscines est strictement réservé aux clients du Camping Champ Tillet ***. En haute saison (juillet/août), le port du bracelet – remis au client le jour de son arrivée – est obligatoire. Les piscines et le complexe aquatique ne sont pas surveillés. Toute personne mineure doit être accompagnée d'un parent dans l'enceinte des piscines. Les personnes ne sachant pas nager devront porter des brassards. Le port de maillot de bain court est obligatoire. Les shorts longs, les bermudas et les caleçons sont interdits.

ARTICLE 8 – VISITEURS. Les visites de vos amis et familles proches sont autorisées après présentation obligatoire à la réception. Afin de garantir la sécurité de tous, il ne sera toutefois pas permis aux visiteurs de profiter des installations communes telles que les piscines, le parc aquatique et les sanitaires.

ARTICLE 9 – BRUIT. Le Camping Champ Tillet *** a une politique de calme à partir de 22H30 et exige le silence à partir de 23H00. Deux avertissements de nuisance sonore peuvent entraîner l'expulsion du camping. En cas d'injures ou de violence, il vous sera demandé de quitter immédiatement le camping.

ARTICLE 10 – ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION. Le Camping Champ Tillet *** informe ses clients que, conformément à l'article L221-28 12° du code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas.

ARTICLE 11 – LITIGE. Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels doit être signalée par écrit (LRAR) au gestionnaire du Camping Champ Tillet ***. Si la réponse ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de saisir le Centre de médiation CM2C, après un délai d'un mois à la suite de l'envoi de ces courriers/emails. Vous devez déposer un dossier en ligne sur le site internet suivant www.cm2c.net ou par courrier à : CM2C – 14 rue Saint Jean – 75017 PARIS.

ARTICLE 12 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉ. Les informations que le client nous communique lors de sa demande de réservation ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations sont considérées comme confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par la direction, pour communiquer au client toutes les informations nécessaires avant son arrivée et pendant son séjour. Conformément à la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2014 [article n°19], vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela, il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante en nous indiquant vos nom, prénom et adresse : Camping Champ Tillet *** – 28 Chemin du Chenevier – 74210 Val de Chaise.

ARTICLE 13 – ASSURANCE ANNULATION. Les conditions générales d'annulation de l'assureur (Campez Couvert) sont consultables sur le site Internet du Camping Champ Tillet ***. Vous êtes responsable de vérifier la couverture offerte dans l'assurance pour vous assurer qu'elle réponde bien à vos besoins. Si vous prenez une assurance annulation auprès de notre partenaire Campez Couvert, vous devez informer le camping de l'annulation de votre réservation et faire une réclamation à Campez Couvert dans les 48 heures en ligne : <https://campez-couvert.com/declaration/>.

ARTICLE 14 – ANNULATION EN CAS DE PANDÉMIE. En cas de **fermeture administrative** du Camping Champ Tillet *** (à savoir : l'interdiction totale ou partielle d'accueillir du public et/ou la décision gouvernementale d'un confinement généralisé) ou en cas de **fermeture des frontières/restriction de déplacement kilométrique** rendant impossible le voyage du client pendant les dates de séjour initialement prévues, les sommes versées d'avance au titre de la réservation (acompte et/ou solde) feront l'objet :

- **D'une modification sans frais des dates du séjour, suivant la disponibilité**
- **D'un avoir valable 18 mois, remboursable à l'issue de la période de validité**

Le Camping Champ Tillet *** ne pourra toutefois pas être tenu à un dédommagement complémentaire au-delà de ce remboursement des sommes déjà versées au titre de la réservation du séjour.